

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_15

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **18**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Adhésion à
l'association BRUDED**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),
-

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

6 avril 2023

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'association Bruded a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Ainsi, l'association BRUDED regroupe plus de 180 collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire. Ce réseau de partage d'expériences a la volonté d'aller plus vite et plus loin sur le chemin de la transition énergétique, écologique et sociale. Les expérimentations de chacun sont mises à la disposition de tous et l'association accompagne les collectivités dans leurs projets

L'adhésion à Bruded se fait par délibération du Conseil Municipal qui décide :

- D'adhérer à l'année ou au mandat : Bruded incite les communes à adhérer au mandat. Cela dit, l'adhésion peut être arrêtée à chaque début d'année, par notification de la désadhésion avant le 31 mars.
- D'élire un représentant titulaire ou suppléant qui seront les interlocuteurs privilégiés de Bruded (ce qui n'empêchera pas les autres élus de contacter directement l'association, de venir aux évènements...)

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_15-DE



L'adhésion est de 0,30 € par habitant et par an.

L'adhésion 2023 pour Trignac s'élèverait à : 8181 habitants X 0,30 € = 2617,92 euros par an.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 28 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

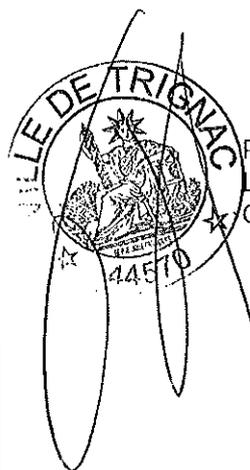
Article 1 : D'autoriser l'adhésion à l'association BRUDED,

Article 2 : De désigner M. Gilles BRIAND Représentant titulaire et M. Sébastien WAIRY comme Représentant suppléant pour la durée de leurs mandats,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches attenantes à cette adhésion.

Article 4 : De dire que la dépense est prévue au budget de la commune.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 24 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 14/04/2023 |
| Reçu en préfecture le 14/04/2023 |
| Publié le 17/04/2023 |
| ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_15-DE |